

ne compte de ce recensement lorsqu'il s'agit du district d'Athabaska.

M. M. S. McCARTHY : Quelles autres données possédez-vous ?

M. OLIVER : J'ignore quels sont les autres renseignements de l'honorable député.

M. LAKE : Hier soir, j'ai nié que je prenais le recensement pour guide.

M. OLIVER : Si l'honorable représentant de Calgary (M. M. S. McCarthy) ne possède pas d'autres renseignements sur le district d'Athabaska, les habitants de ce district n'en sont pas responsables. Ils ne doivent pas souffrir de ce qu'on n'a pas pris les moyens de constater leur nom ou d'établir leurs droits. Mais, si l'opposition exige qu'on prenne le recensement pour guide en ce qui concerne le district d'Athabaska, ils doivent en toute justice en faire autant pour le district d'Alberta. S'ils veulent être justes, ils n'ont pas d'autre alternative. S'ils acceptent le recensement, il est évident qu'il y a, au nord du township 38, de 6,000 à 9,000 personnes de plus qu'au sud. S'ils enlèvent un représentant à l'Athabaska, ils doivent en ajouter un à la partie septentrionale de Strathcona ou à Edmonton, s'ils veulent être justes—mais c'est le cadet de leurs soucis. Si le recensement ne doit pas servir de base dans la partie la plus ancienne de la province, je soutiens qu'ils n'ont pas le droit de le prendre pour guide lorsqu'il s'agit de l'Athabaska et, s'ils supposent qu'il y a eu un accroissement légitime de la population dans les anciennes régions, ils doivent faire la même hypothèse à l'égard de ce vaste territoire nouveau.

M. SPROULE : Le ministre ne comprend-il pas que le recensement est tout ce que nous avons lorsqu'il s'agit de l'Athabaska, tandis que nous avons plusieurs autres sources de renseignements au sujet du reste de la province ?

M. OLIVER : Certainement.

M. SPROULE : Alors, pourquoi mettre de côté les seules données que nous avons sur l'Athabaska ?

M. OLIVER : Je laisse le choix aux membres de la gauche ; qu'ils se prononcent dans un sens ou dans l'autre. Mais ils ne doivent pas appliquer à une partie de la province une règle différente de celle qu'ils appliquent à l'autre.

M. SPROULE : Le ministre ne comprend-il pas que pour une partie de la province nous n'avons pas d'autres renseignements ?

M. OLIVER : Mais s'ils acceptent ces renseignements au sujet d'une partie de la province, pourquoi ne les acceptent-ils pas à l'égard de l'autre partie ?

M. R. L. BORDEN : J'ignore si les paroles du ministre s'adressent à moi. Dans l'affirmative, il n'est que juste de dire que je ne me suis pas servi de cet argument.

M. OLIVER.

M. OLIVER : Je parlais d'une manière générale.

M. R. L. BORDEN : Alors, je demanderai au ministre de me mettre dans une catégorie à part. J'ai dit que, selon moi, son estimation de chiffre de la population était fort exagérée et qu'il ne pourrait pas apporter de preuves à l'appui ; mais je l'ai acceptée pour les fins du raisonnement.

M. FOSTER : J'espère que le ministre voudra bien me mettre à part aussi, car je ne me suis pas servi de cet argument.

M. OLIVER : Assurément ; j'accepte la parole de l'honorable député (M. Foster).

Sir WILFRID LAURIER : Si vous faites exception pour l'un, vous serez obligé d'en faire autant à l'égard de tous les autres.

M. OLIVER : J'excepte volontiers les deux chefs. Ce serait une excellente chose si tous leurs partisans suivaient leur exemple et répudiaient cet argument.

M. LAKE : Je l'ai déjà fait. Pendant que j'ai la parole, je demanderai au ministre de nous communiquer de nouveau ses calculs au sujet de la population des deux circonscriptions électorales.

M. OLIVER : Du district d'Athabaska ?

M. LAKE : Oui.

M. OLIVER : J'ai estimé à 5,000 le nombre des blancs et des métis et, d'après le recensement, il y a 1,500 Indiens—soit un total probable de 6,500 âmes. Nous avons raison d'inclure les Indiens, puisque ceux de Macleod et d'ailleurs sont compris dans le chiffre de la population.

M. LAKE : Je crois qu'il y a 3,716 Indiens, d'après le recensement.

M. OLIVER : Dans l'ouest du district d'Athabaska ?

M. LAKE : Non, dans tout le district.

M. OLIVER : J'accepterai cette estimation du nombre des Indiens, si l'honorable député le désire.

M. LAKE : J'ignorais que le ministre ne parlait que de la moitié de l'Athabaska.

M. OLIVER : Je parlais de cette partie de l'Athabaska qui sera annexée au district d'Alberta. Je disais donc que si les membres de la gauche veulent abandonner ce terrain...

M. M. S. McCARTHY : Si l'honorable ministre a les chiffres devant lui, voudra-t-il nous dire quel est le nombre des métis dans les deux districts d'Athabaska et de la Rivière-de-la-Paix ?

M. OLIVER : Je n'ai pas le nombre des métis séparément. J'ai établi une distinction entre les électeurs et les non-électeurs—entre les blancs et les métis, d'une part, et les Indiens, d'autre part.